



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aéroports: Haute-Corse

Question écrite n° 36559

Texte de la question

M Emile Zuccarelli appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge des transports, sur certains projets interessant l'aerodrome de Bastia-Poretta. Il semblerait - et certaines reductions d'effectifs intervenues a Bastia-Poretta incitent a le croire - que l'administration de la navigation aerienne ait l'intention de regrouper sur l'aerodrome d'Ajaccio-Campo-Dell'Oro l'ensemble des moyens de maintenance des equipements radio-electriques de la navigation aerienne et donc de retirer ces moyens de Bastia-Poretta. Ce projet aboutirait a situer, en cas de defaillance d'un materiel, les moyens de reparation a deux heures de route, dans les meilleures conditions, du lieu de la panne ; ce qui revient a dire que les avions en vol iront se poser ailleurs quand ils ne retourneront pas simplement a leur point de depart. Ce fait, ajoute a la fermeture, egaleme nt projetee, du bureau d'information aeronautique, porterait un coup inacceptable au developpement du trafic aerien et, par la, au developpement economique du Nord de la Corse. Cette atteinte serait d'autant moins comprehensible que l'aerodrome de Bastia-Poretta est par sa situation, son environnement, et la qualite de sa piste, le terrain de deroutement de la Corse. C'est en outre l'aerodrome insulaire dont les perspectives de developpement sont les plus grandes. Il lui demande donc si ce projet injustifiable et inoportun est encore d'actualite, et s'il ne pense pas que, en tout etat de cause, une concertation plus approfondie avec les differents partenaires interesses devrait precéder toute decision de cette importance.

Données clés

Auteur : [M. Zuccarelli Émile](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36559

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 684